

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 7

Rubrik: Chronique des armes et du tir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'arme de poing répond-elle aux exigences militaires actuelles ?

Avant de répondre à cette interrogation, il y a lieu de définir le cahier des charges d'une telle arme.

1. L'arme de poing est une arme individuelle destinée à *la protection* dans toutes les conditions d'un « service en campagne ». Elle n'est pas une arme d'assaut.
2. La puissance vulnérante de sa munition doit provoquer la mise hors de combat immédiate de l'adversaire, soit par choc soit par lésions graves des organes.
3. Sa distance d'engagement utile sera en dessous de 25 mètres.
4. Sa précision doit être suffisante pour toucher l'adversaire humain. A 25 mètres toute arme réalisera un « groupement » de moins de 10 centimètres au Ø tirée à l'étau.
5. La capacité de son magasin ou de son barillet sera suffisante pour répondre à une attaque de plusieurs assaillants simultanément.
6. Son poids ne dépassera pas un kilo.
7. La force du recul devra rester dans des limites tolérables pour le tireur.
8. La mise en action de l'arme doit pouvoir se faire instantanément.

Ces conditions existent-elles dans les armes de poing actuelles ? Subsidiairement, si tel n'était pas le cas, quelle option faudrait-il envisager pour l'avenir ?

En l'état actuel de la technologie, la plupart des pistolets et revolvers de gros calibre (9 mm P) sont d'une conception tout à la fois rustique et solide. Seules quelques armes à « double action » sont agencées de manière trop complexe, ce qui tend à rendre fragiles certaines pièces constitutives. (Smith and Wesson mod 39, Walther P 38).

Les calibres des armes de poing modernes se situent entre le 7.62 et le 11.43 mm, avec une prépondérance pour le 9 mm Parabellum dont la munition est officielle chez nos voisins de l'OTAN.

On peut à priori se demander d'où résulte une telle disparité de calibres. Cela provient de divers facteurs qui ne concordent pas tous avec le but primitivement recherché. En effet, les règles de la balistique ne sont pas toujours en accord avec celles de la mécanique ou avec l'étude rationnelle de la chirurgie de guerre. La munition la meilleure ne sera jamais qu'un compromis entre des théories parfois contradictoires. Et lorsque la tradition ou l'esprit nationaliste s'en mêlent, comme en France avec le cal 7.65 Long qui fut une hérésie en 1935, le problème s'en trouve singulièrement compliqué. Il s'agissait alors de créer une cartouche « nationale » ayant sensiblement les performances de la 7.65 Parabellum, tout en n'étant pas, par sa forme, interchangeable avec cette dernière. Cela eut pour conséquence une munition bâtarde, inférieure à la précédente et surtout inemployable avec les armes de prises allemandes P 08 et P 38.

Encore faut-il démontrer les qualités vulnérantes de ces différents projectiles pour donner la préférence à l'une ou l'autre de ces munitions, tant il est vrai que la « quantité de travail » produite par la balle sous forme d'énergie cinétique ne s'appliquera jamais dans des conditions identiques.

Ce « pouvoir vulnérant » des armes individuelles est généralement exprimé en kilogrammètre, selon la formule $\frac{1}{2} M.V^2$. Cette équation ne tient pas compte de la « surface de frappe » chère aux pays anglo-saxons ou même de la « théorie des fluides » actuellement reconnue comme vecteur important dans les zones liquides (foie-rate-estomac-vessie, etc.).

Les essais opérés sur de la « viande sur pied » ou de la gélatine, permettent d'approcher le problème sans toutefois conclure. Ils sont davantage l'expression de cas particuliers que de règles générales.

Le problème aurait pu être étudié selon la formule théorique suivante: *pour une charge X de poudre, quel sera le rapport masse/vitesse du projectile le plus rentable, compte tenu du travail désiré.* La quantité maximum de poudre étant définie par la force de recul supportable par un tireur moyen pour une arme ne dépassant pas un kilo et un tube de 15 centimètres.

Il y a lieu de calculer le compromis *masse-vitesse*, le plus favorable pour donner au projectile une « surface de frappe » suffisante et un indice de forme favorable à la conservation de la « vitesse », donc à la pénétration.

Sur un corps solide, l'effet de choc est le produit de l'énergie cinétique au moment considéré par l'unité de surface. La pénétration est le quotient de cette même énergie cinétique.

La vérité se situera donc à mi-chemin, étant entendu qu'aux distances d'utilisation pratique d'une arme de poing, l'indice de pénétration est moins important que la commotion consécutive au choc.

Les projectiles européens actuels ont hérité des conceptions propres à l'arme d'épaule du début du siècle. On a donc sacrifié aux lois de la balistique extérieure, donnant une justesse remarquable au projectile, au détriment d'une puissance d'arrêt en déficit.

Les Américains sont les seuls à avoir misé juste avec leur cal 45 Colt. Lente, lourde, ayant un indice de forme peu favorable, cette balle est pourtant de toutes les campagnes depuis 1911. Si quelque reproche peut lui être adressé, c'est sur le plan de la balistique extérieure que nous pourrions le faire.

La cartouche idéale consisterait probablement à adopter l'étui de la 45, avec collet rétréci au cal de 9 mm dans lequel viendrait se servir une balle de 38 Super auto. La silhouette serait celle d'une cartouche 7.65 Parabellum adulte et les performances devraient sensiblement se situer à 425 m/s pour un poids de 8,42 g, soit sensiblement une E° inférieure à la fameuse 357 Magnum.

On peut même admettre que certains chercheurs ont conduit leurs efforts dans cette direction. Le seul obstacle à une semblable conversion réside dans le fait qu'on est amené, sur le plan militaire, à développer une nouvelle arme de poing.

On l'a vu par ailleurs dans d'autres chroniques, cette dernière, dans ses modèles actuels, n'est guère rentable. Mauvais « chien de garde » tant que l'on aura pas abandonné les étuis aberrants d'ordonnance, son seul appui est d'ordre psychologique.

Les Israéliens l'ont bien compris en remplaçant, quasi en totalité, les armes de poing par leur fameuse mitraillette UZI. En effet, tous les officiers subalternes, servants de véhicules blindés de tous grades, ont troqué leur panoplie de pistolets ou revolvers contre cette arme. Cette conception est l'expression d'une forme de guerre où tout le monde est « en ligne ». Le peu de profondeur du pays ne permet pas de faire la distinction entre front et arrière. Et comme la sécurité individuelle dépend souvent de la rapidité de la riposte, l'efficacité prime sur le confort.

Certains me feront remarquer avec raison que la mitraillette UZI tire une cartouche que nous semblons avoir « escamotée » tout à l'heure, la célèbre 9 mm Parabellum. Nous rétorquerons que cette munition s'avère d'autant plus rentable que, dans un tube de 26 cm de long, la balle exploite entièrement la détente des gaz et que les performances ainsi atteintes approchent fort de celles de la cartouche idéale dont nous parlons plus haut.

Ce raisonnement nous a souvent conduit à considérer davantage la mitrailleuse comme un pistolet « adulte » que comme un « fusil d'assaut avorton ».

Et peut-être que, dans un proche avenir, nous nous reprocherons de n'avoir pas vu assez loin et d'avoir sacrifié à des théories valables chez nos voisins mais moins chez nous.

Roland RAMSEYER

Chronique suisse

Artillerie blindée : Première classe d'aspirants officiers

Place d'armes de Bière, été 1969. A l'aile gauche de la compagnie de l'école d'officiers alignée pour la reprise du travail, un bloc de 19 gaillards portant, fiers comme Artaban, combinaisons grises et bérets noirs.

Qui sont-ils? Entrés en juillet au cours spécial précédant l'école d'officiers, ces aspirants, parmi lesquels 5 Romands, ont été admis dans la première classe d'artillerie blindée, pour devenir en novembre suivant les premiers jeunes officiers spécialisés dans la nouvelle arme. Conscients de leur chance, enthousiasmés par les nouveaux matériels et les nouvelles méthodes de conduite et d'engagement, liés par une camaraderie sans faille, ils acceptent sans rechigner heures et fatigues supplémentaires pour accomplir en 4 mois les programmes conjugués d'une école de recrues, d'une école de sous-officiers et d'une école d'officiers.

En effet, au moment où commence le cours spécial, la plupart d'entre eux n'ont aucune idée de la nouvelle arme et doivent donc commencer eux-mêmes par assimiler en bloc les fonctions que se partagent plusieurs recrues, à savoir:

- toutes les charges des servants de l'obusier blindé et de l'équipage des chars de commandement, y compris le service de la mitrailleuse et l'entretien des engins;
- les charges des topographes engagés soit au poste central de tir de batterie, soit avec l'officier de reconnaissance pour la préparation des positions de tir, soit encore en qualité d'aides des commandants de tir;
- les fonctions de soldat radio et d'ordonnance de combat.

L'échelon sous-officier ne peut être sauté. Là aussi, il s'agit pour le futur officier de bien connaître les domaines réservés aux sous-officiers chefs de pièce d'une part et aux sous-officiers topographes d'autre part.

Seulement alors, commence le programme propre à l'école d'officiers. Que l'on juge du menu. Le futur lieutenant devra pouvoir être engagé dès son paiement de galons dans les spécialités suivantes:

- commandant de tir attribué à un commandant de compagnie, voire de bataillon mécanisé, ce qui implique la compréhension du combat mécanisé autant que la maîtrise technique des problèmes d'artillerie;
- chef du poste central de tir de batterie et instructeur de son équipe;
- officier de reconnaissance chargé de la préparation et de la mensuration des positions de tir, instructeur de son équipe et chef de la section de commandement pour l'instruction générale;
- officier de batterie responsable de la conduite et de l'instruction de sa section de 6 pièces.

Ajoutez à cela les séminaires de règlement de service, les théories générales, les visites, les séances d'école de soldat et les nombreuses mais indispensables heures réservées à l'entraînement sportif, y compris les courses de patrouilles.